

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé/Numéro	T05-EUTF-SAH-BF-03-01 Avenant N° 1 au Programme Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers au Burkina Faso (ProGEF) <i>Renforcement budgétaire visant les activités principales contribuant au résultat 2.3</i>		
Pays	Burkina Faso		
Coût total	Nouveau coût total estimé: 35 540 000 EUR Montant total original du ProGEF (Décision T05-EUTF-SAH-BF-03) : 30 00 000 EUR (dont 25 000 000 EUR (FFU) + 5 000 000 EUR (MAE Allemagne)) Augmentation du budget par l'avenant N°1: 5 000 000 EUR (FFU) + 540 000 EUR (MAE Allemagne) Montant total maximal: 30 000 000 EUR (FFU) + 5 540 000 EUR (Allemagne)		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Gestion indirect - Approche projet Avenant à la Convention de Délégation en cours avec la GiZ (contrat T05-EUTF-SAH-BF-03-01)		
Code CAD	150 152	Secteur : 15160 Secteur : 15220	Droits de la personne Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	Domaine 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées; Domaine 4 : Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes		
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A30. Renforcer les capacités de l'administration publique en sécurité et état de droit ainsi qu'en matière de gestion des frontières		
Domaines d'intervention du	Objectif n° 3 : Amélioration de la gestion de la migration dans		

Fonds fiduciaire	les pays d'origine, transit et destination Objectif n°4 : Amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière
Objectif du Cadre opérationnel	2. Élaborer une approche pour la stabilité, la sécurité et la résilience
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	2.2 Améliorer la gestion des frontières, lutter contre les réseaux criminels et de traite transnationaux et les activités liées au terrorisme,
Durée de la mise en œuvre	Décision – 60 mois Contrats et activités – 48 mois (durée du contrat original en cours)
Bénéficiaires de l'action	Bénéficiaires directs du projet : Population rurales et urbaines des zones sensibles au Burkina (frontière malienne et nigérienne et notamment les régions du Sahel, Est et Boucles du Mouhoun qui ont 3,2 millions d'habitants) les communes cibles contiennent 700 000 habitants. Bénéficiaires indirects : Etat burkinabè et autorités locales

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Approuvé lors du Comité Opérationnel du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique du 13 juin 2016, le « Programme Gestion intégrée des espaces frontaliers au Burkina Faso - ProGEF », mis en œuvre par la GIZ (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*), vise à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières (SNGF) et sa déclinaison opérationnelle, le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières (PAGIF, 2016-2025), approuvés par le Gouvernement en octobre 2015.

Ainsi, le Programme a 4 objectifs spécifiques, notamment :

Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso pour la gestion efficace de ses frontières en collaboration avec ses pays limitrophes, notamment le Mali et le Niger;

Objectif spécifique 2 : Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans le contrôle et la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes;

Objectif spécifique 3 : Améliorer la situation sécuritaire et la stabilité dans les espaces frontaliers en réalisant des actions renforçant la présence de l'état, l'expansion des services sociaux de base des CT et la gestion humanitaire des crises;

Objectif spécifique 4 : Améliorer le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme PAGIF en renforçant les capacités de ses structures de pilotage, de coordination et de mise en œuvre.

Le Programme vise notamment les régions de frontière entre le Burkina Faso et le Mali ou le Niger.

Depuis la fin 2016 (date à laquelle le contrat relatif au ProGEF a été signé avec la GIZ), la situation sécuritaire dans les zones frontalières du Burkina Faso a continué à se détériorer. Pendant les premiers mois d'activité sur le terrain, les besoins identifiés par l'équipe du Programme, à travers un processus participatif avec les autorités locales, se sont révélés bien plus importants que les moyens à disposition du ProGEF sans sa conception originale. Par ailleurs, les défis de sécurité sont devenus de plus en plus graves et urgents. C'est ainsi que une augmentation du budget du Programme l'aidera à mieux répondre aux besoins d'actions renforcées.

Les activités prévues dans le présent avenant contribueront notamment à l'**Objectif spécifique 2** par:

- Le renforcement budgétaire de la composante "infrastructures des forces de sécurité intérieure" ;
- L'amélioration de la transmission des données et l'extension du réseau burkinabé "IRAPOL" (système de gestion de données des forces de sécurité intérieure).

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

Depuis la fin 2016, quand le contrat relatif au Programme PROGEF a été signé, la situation sécuritaire dans les zones frontalières du Burkina Faso a continué à se détériorer. Malgré une réponse musclée "Opération Panga" (tripartite Burkina Faso, Mali et Force Barkhane en avril-mai 2017) et l'attaque de la Force Barkhane contre "Ansaroul Islam" en juin 2017, les

incidents de violence armée dans le Nord et la région du Sahel (qui s'étaient calmé en juin et juillet) se sont multipliés au mois d'août jusqu'à devenir presque quotidiens depuis le mois de septembre.

La province du Soum est particulièrement touchée avec un nombre croissant de déplacements internes et un nombre de villages dans le nord de la province déserté et des services sociaux de base dans une grande partie du Soum in-opérationnels. En parallèle des attaques ont aussi eu lieu dans d'autres provinces frontalières avec le Mali, telle que l'Oudalan, le Loroum, le Sourou et le Kossi et même une dans le Nord de la région Centre Nord.

Si les racines des mouvements d'extrémisme violent ont autant de relents religieux que des sources sociales et ethniques¹ il reste évident que le manque de présence et de moyens des forces de sécurité est un facteur d'instabilité majeure.

2.2. Contexte sectoriel

Le Gouvernement a lancé officiellement son Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) le 3 août dernier. Le PUS est un programme ambitieux (plus de 600 millions d'euros pour la période de 2017 à 2020) qui vise à contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens et à la réduction de la vulnérabilité, en renforçant la présence de l'Etat dans une zone fragilisée – la région du Sahel et du Nord. Le PUS prévoit une action rapide et renforcée des administrations dans le domaine socio-économique, de la sécurité et de la gouvernance locale.

L'Union européenne contribue déjà à l'atteinte des objectifs du PUS, plus particulièrement à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, y compris avec le programme ProGEF, le 11^{ème} FED et les différentes initiatives en cours de mise en œuvre dans le domaine socio-économique, de l'emploi/formation professionnelle pour les jeunes/femmes, dans le domaine de l'électrification, dans le domaine du renforcement de la gestion des frontières et de la sécurité.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Enseignements tirés

La mise en œuvre du ProGEF par la GIZ a effectivement débutée au Burkina Faso en mars 2017. Durant les 8 premiers mois l'équipe ProGEF a été mise en place y inclus dans les trois régions d'action (Nord/sahel à Dori, Boucles du Mouhoun (frontières Ouest) à Dédougou, et pour la frontière Est à Fada N'Gourma).

Durant cette phase à travers une méthode participative (ateliers de planifications dans les régions et à Ouaga) et intégrée, une analyse des besoins au niveau de chacune de ces régions frontalières a été conduite, résultant à l'élaboration d'un plan d'action avec les activités prioritaires à entreprendre couvrant aussi bien des aspects de cadrage (institutionnel et juridique (trans)frontalier), le renforcement des capacités (des forces de sécurité, des douanes, des autorités locales, etc.) que des investissement en infrastructure (bornes, pistes rurales, écoles, poste de force de sécurité, etc.) et équipement, ainsi que le renforcement de la

¹ Report International Crisis Group, *Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad*, Report 254 / Africa 12 October 2017

planification du PAGIF et son suivi et évaluation. Des Comités opérationnels au niveau des régions et le comité de pilotage ont été mis en place pour orienter et prioriser les actions. Les cahiers de charge pour les investissements sont déjà bien avancés et les premières formations sont planifiées pour le premier trimestre de 2018.

Les besoins identifiés, notamment d'infrastructure sécuritaire (commissariats de police et gendarmerie) pour améliorer le maillage sécuritaire, à travers ces ateliers de planification étant bien plus important que les moyens à disposition du ProGEF (voir 4 fois supérieurs) et les défis de sécurité plus important qu'au moment de la formulation du ProGEF, une extension budgétaire aidera le ProGEF à répondre aux besoins d'actions renforcées.

3.2. Actions complémentaires :

D'autres actions en lien avec la gestion des frontières sont en cours au Burkina Faso et dans la région sahélienne. Une coordination accrue et des activités communes est envisagée et déjà en place dans le cadre du programme ProGEF actuellement en cours avec plusieurs de ces initiatives, et surtout avec les deux programmes suivants :

- Le programme PARSEC au Mali (Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et Gao et à la gestion des zones frontalières), financé par l'UE (Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique) et exécuté par Expertise France (France). Les synergies sont envisagées malgré les approches différentes des deux projets.
- Le programme AJUSEN, mis en œuvre au Niger et financé par le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. Des synergies sont envisagées et un dialogue est en cours pour identifier les niveaux d'action commune.

Outre ces initiatives, l'on peut citer, entre autres, des actions financées au titre de différents instruments financiers de l'UE, dont :

- Le projet d'Appui aux renseignements et sécurité interne au Burkina Faso (PARSIB), financé par l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP) et exécuté par la Coopération Technique Belge (CTB).
- Le Programme IRAPOL (Identification, Rapprochement, Analyse de Police) exécuté par le Burkina Faso, qui a pour objectif de renforcer le système d'information et renseignement de la police au Burkina. Ce programme est déjà appuyé financièrement par PARSIB, par le ProGEF et par le projet WAPIS. Etant donné qu'il s'agit d'un réseau de données, l'appui est modulaire et permet d'étendre le réseau.
- Le programme en cours en appui au Programme national de la Justice (PA-PNJ) au titre du Programme Indicatif National 10ème FED.
- Le projet GAR – SI Sahel (Groupes d'Action Rapide – Surveillance et Intervention) pour l'établissement d'Unités GAR-SI dans les cinq pays du G5 Sahel (Fonds fiduciaire).

Les autres initiatives sont également mises en œuvre dans le cadre de la coopération bilatérale des Etats Membres de l'Union Européenne et ceux les organisations internationales (Organisation Internationale pour les Migrations sous financement FFU). La coordination et recherche de synergies du PROGEF avec ces initiatives sera prolongé dans la mise en œuvre de cet avenant.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

Le nombre de partenaires intervenant sur les problématiques de « gestion des frontières » sont nombreux si l'on considère l'ensemble des entrées thématiques possibles : migration (OIM), sécurité (USA, France, Danemark, etc.), développement – gouvernance locale (UNCDF, PNUD, Suisse, Luxembourg). Les réunions du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD) "Sécurité et Défense" regroupent l'ensemble des partenaires et servent de porte d'entrée pour renforcer la coordination des donateurs autour de la question de la gestion des frontières visant la complémentarité des différentes interventions dans le domaine.

4. DESCRIPTION DETAILLÉE

4.1. Objectifs

L'objectif global du ProGEF est d'améliorer les conditions de vie, de sécurité et de stabilité des populations dans les zones frontalières. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso pour la gestion efficace de ses frontières en collaboration avec ses pays limitrophes, notamment le Mali et le Niger,
- **Objectif spécifique 2 : Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans le contrôle et la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes,**
- Objectif spécifique 3 : Améliorer la situation sécuritaire et la stabilité dans les espaces frontaliers en réalisant des actions renforçant la présence de l'état, l'expansion des services sociaux de base des CT et la gestion humanitaire des crises,
- Objectif spécifique 4 : Améliorer le pilotage, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme PAGIF en renforçant les capacités de ses structures de pilotage, de coordination et de mise en œuvre.

Le présent avenant vise à contribuer ultérieurement à l'objectif spécifique 2.

4.2. Résultats escomptés et principales activités

La logique d'intervention de l'action est structurée autour de quatre champs d'action correspondant aux objectifs spécifiques ci-dessus déclinés. Chacun des champs d'action a une orientation thématique spécifique, mais les interactions dans la mise en œuvre des activités et l'orientation des résultats seront permanentes, tant au niveau de la conceptualisation que de la mise en œuvre de l'action et du suivi des résultats.

L'avenant s'adresse au champ d'action 2, dans ses résultats 2.1 et 2.3 qui apparaissent plus détaillés ci-dessous:

➤ **Champ d'action 1 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso**

Résultat.1.1 Les acteurs institutionnels concernés aux niveaux national, régional et local sont sensibilisés sur leurs rôles dans la mise en œuvre du PAGIF.

Résultat 1.2 Des cadres de concertation régionaux favorisant la gouvernance locale de coopération transfrontalière sont fonctionnels.

Résultat 1.3 Le cadre juridique de gestion des frontières et de coopération transfrontalière est renforcé.

Champ d'action pas couvert par le présent avenant. Pas de changements introduits par rapport au Programme en cours (Décision T05-EUTF-SAH-BF-03).

➤ **Champ d'action 2 : Renforcement du maillage et de l'interopérabilité des acteurs de contrôle et de sécurisation des frontières**

Résultat 2.1 La coopération entre les forces de sécurité intérieure (FSI) nationales pour le contrôle et la sécurisation des frontières est renforcée.

Bien qu'ayant des missions distinctes, l'interaction entre les forces burkinabé de police, de gendarmerie et de douanes est nécessaire pour une plus grande sécurisation des zones frontalières. Le ProGEF soutient la mise en place d'un cadre de coopération entre FSI devant faciliter l'échange d'information, et une meilleure coordination des interventions sur le terrain. Le Programme cible principalement les Ministères de tutelle des forces de sécurité intérieure, les Etats-majors de la gendarmerie et les Directions générales de la police nationale et des douanes. Les gouverneurs, les hauts commissaires, les préfets et élus locaux sont impliqués pour les activités au niveau local.

Résultat 2.2 Les capacités techniques des FSI pour le contrôle et la sécurisation dans les zones frontalières sont renforcées en respectant les principes des droits de l'homme et du genre.

En plus de l'interaction entre les diverses forces de sécurité nationales impliquées dans la sécurisation et le contrôle des frontières, les compétences techniques des acteurs de sécurité seront renforcées pour une meilleure intervention dans les zones frontalières, y inclus la gestion des données sur la circulation des biens et des personnes. Le renforcement des capacités devra porter non seulement sur les techniques et l'utilisation des équipements de contrôle aux frontières, mais aussi sur les principes de droits de l'homme, du genre, de la gestion humanitaire des frontières et de la libre circulation des biens et des personnes. Le défi clé pour les FSI étant de garantir la sécurisation des frontières tout en facilitant la libre circulation des biens et des personnes pour un développement socio-économique harmonieux des zones frontalières. Pour renforcer la pertinence de ce résultat, l'action ciblera ici les forces de police des frontières, de gendarmerie et des douanes du Burkina Faso, du Mali et du Niger au niveau national et local, afin que les mêmes approches soient appliquées aux frontières partagées. L'expertise technique d'organisations nationales et internationales² sur les questions clés sera sollicitée.

Résultat 2.3 Les infrastructures et équipements civils des forces de contrôle et de sécurité (police, gendarmerie, et douanes) dans les zones frontalières sont renforcés.

Afin de contribuer à renforcer la présence des forces de sécurité intérieure dans les zones frontalières, des postes de police des frontières, de gendarmerie et de douanes sont construits

² Sans être exhaustif, on peut citer comme potentiels partenaires pour ce résultat, Expertise France, Labo Citoyenneté, Fondation Hans Seidel, OIM, Police Fédérale Allemande, Coopération Technique Belge.

et équipés dans le cadre du ProGEF en cours. La localisation de ces postes est basée sur une analyse des besoins par les autorités burkinabè actuellement en cours de discussion. Le projet travaille également sur la base de plans types déjà disponibles au sein des institutions directement concernées, à savoir l'état-major de la gendarmerie, la DGPN, et la DGD. La dotation en équipements civils porte essentiellement sur les équipements de communication, de positionnement (GPS), d'informatique et le mobilier de bureau.

Comme ci-dessus évoqué, des discussions avec les différents acteurs de l'espace sécuritaire, il apparaît que deux aspects pourraient contribuer à améliorer ultérieurement la situation des populations et la gestion de l'espace sécuritaire:

A.- Des Infrastructures supplémentaires pour les forces de l'ordre

Des efforts ont été consentis cette année par la police et par la gendarmerie dans le recrutement et la formation d'effectifs (PN 2500 hommes, GN 2000 hommes). Cependant, ces efforts ne peuvent contribuer à l'amélioration du maillage territorial que si des infrastructures sont construites ou réhabilitées dans les secteurs exposés. L'occupation par les forces de l'ordre de l'espace national permet alors le retour des maîtres d'école et du personnel des centres de santé et donc le redéploiement de l'Etat. Le potentiel de confiance pour les populations est aussi un élément qui fait barrage au recrutement pour le djihad ou pour le départ.

Les ateliers régionaux de planification de PROGEF qui ont eu lieu pendant l'été 2017 ont révélé un potentiel et besoin de déploiement de staff et donc de construction d'infrastructures largement supérieur au budget à disposition du Programme (254%). Un budget supplémentaire permettrait déjà de construire 5 postes de police, 5 brigades territoriales de gendarmerie et d'équiper une brigade mobile de douane en plus. Par ailleurs, la mise en œuvre de cet appui additionnel pourrait être rapide et se faire aussi dès le début de 2018 car les cahiers de charge et autres préparations par la GIZ sont déjà bien avancées. Ainsi, le ProGEF pourrait réaliser une action rapide, de qualité et bien visible pour rassurer les populations et répondre à leurs besoins immédiats.

B. Equipement des forces de l'ordre – renforcement des échanges d'information et renseignements

Un des points positifs du dispositif sécuritaire burkinabè est la disponibilité du système IRAPOL, base de données d'information policière et judiciaire. D'origine endogène (codée et programmée par des ressources locales) le système IRAPOL souffre du manque de ressources pour d'élargissement du réseau qui viserait –dans une situation idéale- que tous les postes de police, brigades de gendarmerie, de douanes et des eaux et forêts soient connectés.

L'expérience positive de la mise en réseau des données par voie hertzienne (radio-communications) sécurisée aux alentours d'Ouagadougou permet de prévoir un faisceau central de transmission de données suivant l'axe frontière ivoirienne-Ouagadougou-frontière du Niger à Seytenga. Il permettrait:

a/ La liaison à IRAPOL des postes de police, brigades de gendarmerie et de douane sur cet axe qui traverse tout le pays qui renforcerait le flux d'informations entre ces postes et le niveau central.

b/ L'installation de caméras aux carrefours routiers principaux pour le contrôle des flux routiers et le suivi et répression des trafics.



Carte du Burkina avec visibilité du faisceau de transmission de données proposé.

Grace à cette contribution additionnelle, le programme ProGEF pourrait couvrir la mise en place de ce faisceau dans les régions du nord et du Sahel.

Ainsi, cet appui additionnel permettra d'étendre notre action dans toute la zone du Nord, ciblé par le PUS, et de mieux équiper les forces de l'ordre par rapport aux défis importants de stabilité et la migration irrégulière croissante aussi du Burkina.

➤ **Champ d'action 3 : Renforcement de la présence de l'état et amélioration des conditions de vies des populations**

Résultat 3.1 La ligne frontière entre le Burkina et ses voisins, notamment le Mali et le Niger, est démarquée, densifiée et cartographiée.

Résultat 3.2 Les bureaux des autorités administratives frontalières (gouverneurs, hauts commissaires, préfets) sont réhabilités/construits.

Résultat 3.3 Des infrastructures socioéconomiques sont réalisées dans les espaces frontaliers.

Résultat 3.4 Les capacités de prévention et de gestion des crises humanitaires de l'administration et des élus locaux dans les espaces frontaliers sont renforcées.

Champ d'action pas couvert par le présent avenant. Pas de changements introduits par rapport au Programme en cours (Décision T05-EUTF-SAH-BF-03).

➤ **Champ d'action 4 : Amélioration du pilotage, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du programme PAGIF**

Résultat 4.1 Les capacités du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (SP CNF) pour le pilotage, la planification, la coordination et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAGIF sont renforcées.

Champ d'action pas couvert par le présent avenant. Pas de changements introduits par rapport au Programme en cours (Décision T05-EUTF-SAH-BF-03).

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Le présent avenant bénéficiera aux populations des zones frontalières du Burkina Faso, population cible du PROGEF avec un impact certain sur les populations burkinabé en général, de même que sur les populations frontalières du Mali et du Niger; dans les trois régions concernées par le ProGEF (Boucles de Mouhoun, Sahel et Est) vivent 3,2 millions d'habitants, le ProGEF couvre 27 communes en particulier ou habitent un peu moins de 700000 habitants, ceux-ci sont les bénéficiaires directs du programme.

Pour atteindre ses objectifs, l'Avenant ciblera spécifiquement :

- Le Ministère de l'Administration Territoriale Décentralisation et des organes spécialisés du Ministère de la Sécurité tels que la Direction Générale de la Police Nationale y compris la Direction de la Police des Frontières, les autorités administratives (gouverneurs, hauts commissaires, préfets), et l'Agence Nationale des Renseignement dans son projet IRAPOL.
- Les élus locaux et autorités administratives déconcentrées. Les acteurs de ce groupe partagent la responsabilité du développement harmonieux dans les zones frontalières.
- Les populations des régions visées par l'insécurité et les attaques terroristes des régions du Nord et du Sahel;
- Les migrants en transit par un meilleur contrôle des routes de trafic par l'échange des données en temps réel.

Pour des besoins de cohérence avec le caractère transfrontalier des thèmes abordés, les homologues du Niger et du Burkina seront également associés à certaines activités.

- Les forces de sécurité intérieure, dont la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, les Douanes, et les Gardes des Eaux et Forêts.
- Les élus locaux et autorités administratives déconcentrées. Les acteurs de ce groupe partagent la responsabilité du développement harmonieux dans les zones frontalières.
- Les migrants en transit, à travers le renforcement d'échanges d'information et par un meilleur contrôle des routes de trafic par l'échange des données en temps réel.

Pour des besoins de cohérence avec le caractère transfrontalier des thèmes abordés, les homologues du Niger et du Burkina seront également associés à certaines activités.

4.4. Analyse des parties prenantes

La Commission Nationale des Frontières, pilotée par un Secrétariat Permanent, est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale des frontières. Elle initie et coordonne les activités de délimitation et démarcation des frontières, suit et gère les litiges frontaliers, assure la coordination des relations de coopération administrative frontalière et des actions de développement des zones frontalières, et accompagne les forces de sécurité dans l'exécution de leurs missions aux frontières.

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation est la tutelle des autorités administratives déconcentrées. Le MATD bénéficie des activités menées dans le cadre des deux premières composantes du projet. Il en est de même du *Ministère de la Sécurité*, le *Ministère de la Défense* (en tant que co-tutelle de la gendarmerie) et du *Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement* (en tant que tutelle de l'administration douanière).

Les organes spécialisés du Ministère de la Sécurité tels que la Direction Générale de la Police Nationale y compris la Direction de la Police des Frontières.

Les autorités administratives (gouverneurs, hauts commissaires, préfets).

L'Agence Nationale des Renseignement pour ce qui concerne la mise en œuvre de son programme IRAPOL.

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau	Hypothèses	Mesures d'atténuation
<i>Sécurité</i> : La région du Sahel reste volatile, avec un risque élevé de violence localisée. Une attaque dans la zone d'intervention aurait des répercussions importantes sur la mise en œuvre.	Elevé	Intérêt croissant des partenaires techniques financiers et des pays voisins pour le domaine transfrontalier ; Intérêt des pays du Sahel à travailler en synergie sur les aspects sécuritaires.	Un dialogue permanent entre les communautés frontalières, les acteurs socio-politiques, les autorités décentralisées, les chefs traditionnels et les forces de l'ordre permettra de minimiser les risques. Les actions en cours pour la sécurisation de la région du sahel (G5 et G3 Sahel, les initiatives bilatérales entre pays contribueront aussi à atténuer les aspects d'insécurité.
<i>Conflits fonciers et autres</i> : La pression sur les ressources naturelles, notamment la terre, augmente les tensions entre agriculteurs et	Moyen	Mécanisme de gestion des conflits faisant partir de l'expertise de la GIZ ; Implication de tous les	Le projet suit une approche de sensibilité aux conflits qui augmente les facteurs de paix qui lient les populations. De même, le projet cherche à éviter de

Risques	Niveau	Hypothèses	Mesures d'atténuation
éleveurs. Des conflits dans cette optique peuvent rendre le terrain inaccessible et empêcher des activités d'affirmation des lignes frontalières et de la coopération transfrontalière.		acteurs aux différentes étapes des processus.	renforcer les facteurs qui pourraient approfondir des tensions. Avec toute action, l'approche « ne pas nuire » sera observée. Par exemple, les mesures de coopération transfrontalières cibleront aussi bien les agriculteurs que les éleveurs. Les cadres de concertations transfrontaliers contribueront aussi à assoir la paix entre les différents acteurs.
<i>Les changements institutionnels</i> : blocage administratif, changements au niveau du SPCNF	Moyen	- Engagement des autorités à travers des textes règlementaires de mise en œuvre effectif du PAGIF dans un climat institutionnel sécurisé.	Les textes élaborés et adoptés doivent apporter une certaine stabilité au niveau du SPCNF

4.6. Questions transversales

Le Programme prend en compte principalement les aspects relatifs à l'approche droits de l'homme, à l'approche genre, à la démocratie et à la bonne gouvernance, à la paix et la sécurité.

L'approche basée sur les *droits de l'homme* intègre les normes, critères et principes du système international des droits de l'homme aux plans, politiques et activités sur le terrain. Toute action entreprise prendra en compte ces principes. Un soutien est accordé aux organes publics qui sont impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso, comme débiteurs de droits et à la société civile dans les zones frontalières, pour revendiquer les droits de l'homme et d'en réaliser un suivi.

Concernant l'approche *genre*, l'action applique une démarche sensible aux inégalités liées aux sexes, mais aussi à la vulnérabilité des groupes cibles. Toute action entreprise est analysée sous cet angle afin de prévenir des effets adverses et de contribuer au maximum à une valorisation des potentialités provenant du contexte particulier des différents groupes cibles (femmes, jeunes hommes, groupes sociaux, ...). Le système de suivi & évaluation du programme est élaboré de manière à pouvoir faire ressortir les impacts / résultats sur les différents groupes cibles (hommes, femmes, jeunes, etc.).

Concernant l'approche de *bonne gouvernance*, le projet promeut des processus de décision transparents, participatifs et orientés vers des résultats à travers l'implication étroite des représentants des collectivités locales, du secteur privé local, des ONG et des institutions culturelles. Il contribue à une meilleure visibilité et prise en compte des besoins des jeunes,

jeunes adultes et notamment jeunes femmes au niveau des instances villageoises et communales.

Enfin, pour ce qui a trait à l'approche de *contribution à la paix et la sécurité*, le projet contribue à la réduction des disparités économiques entre les zones frontalières et zones adjointes et se positionne, aussi à travers son approche inclusive, dans une perspective « do no harm ». La mise en œuvre de mesures favorisant l'intégration en particulier du groupe cible partiel des hommes jeunes contribue par ailleurs à la prévention de dynamiques de radicalisation au sein de ce groupe.

L'ajustement des actions aux conditions, besoins et demandes nationales devraient conduire à une appropriation et durabilité des acquis.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce financement passera par un avenant à la Convention de Délégation PAGODA II signée avec la GiZ (T05-EUTF-SAH-BF-03-01) pour la mise en œuvre du projet doté actuellement de 25 millions d'euro du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et 5 millions supplémentaires du MAE allemand.

Un co-financement supplémentaire de € 540 000 euros de la part du MAE allemand est prévu.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 60 mois à compter de l'adoption par le Comité Opérationnel; la période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est de 48 mois (durée du contrat originaire).

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

L'action est mise en œuvre par la GIZ dans ses quatre objectifs spécifiques. Le présent avenant vise à renforcer l'objectif spécifique 2.

Au niveau opérationnel, la GIZ établit de manière participative des plans d'actions annuels détaillés pour la mise en œuvre du projet à soumettre à l'approbation du Comité de Pilotage. A la lumière des plans d'action, la GIZ prépare les études nécessaires, les cahiers des charges et/ou lignes directives, les documents contractuels et autres outils, et assure la gestion administrative et le suivi opérationnel et financier dans le respect des normes et procédures régissant les projets financés par l'UE.

5.4. Budget Indicatif de l'avenant

La contribution supplémentaire sera affectée à hauteur de 3 Millions EUR à des infrastructures supplémentaires pour les FSI et 2 Millions EUR en équipement pour les FSI, notamment pour l'extension du réseau IRAPOL (Système d'information de données policières) soit un faisceau de transmissions par voie hertzienne pour le transit de données.

Il est donc proposé de revoir le budget comme suit (il s'agit d'un budget indicatif):

Objectifs	Original Total EUR	Abondement FFU Total EUR	Nouveau Budget
Objectif spécifique 1: Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso et ses pays limitrophes pour une gestion efficace des frontières	2 500 000		2 500 000
Objectif spécifique 2: Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes	10 850 000		10 850 000
Objectif spécifique 3: Améliorer la situation sécuritaire et la stabilité dans les espaces frontaliers en réalisant des actions renforçant la présence de l'état, l'expansion des services sociaux de base des collectivités territoriales et la gestion humanitaire des crises dans les espaces frontaliers.	9 000 000	5 000 000	14 000 000
Objectif spécifique 4: Améliorer la gestion, la coordination et le suivi du programme PAGIF en renforçant les capacités des structures de mise en œuvre	2 650 000		2 650 000
Total	25 000 000	5 000 000	30 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Au niveau stratégique et politique, un Comité de Pilotage (COPIL) a été mis en place sous la présidence du MATD, avec l'appui opérationnel du SP CNF qui en assure le secrétariat conjointement avec l'Unité de Gestion de la GIZ. Le COPIL se compose de représentants des membres du Conseil des Frontières, du Ministère de la Sécurité, de la Délégation de l'UE au Burkina Faso, de l'Ambassade d'Allemagne au Burkina Faso, de l'ALG, et - en tant qu'observateurs - des PTFs partenaires du Gouvernement dans le domaine de la sécurité y inclus la GIZ. D'autres instances burkinabè et/ou régionales pourront être invitées en fonction des sujets traités et à la discrétion de la présidence du COPIL. Le COPIL se réunit au moins une fois par an.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de la GIZ, partenaire de mise en œuvre. À cette fin, la GIZ doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et un rapport final. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet).

Les rapports seront présentés de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour

réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière par les partenaires de mise en œuvre via la plateforme de suivi du Fonds fiduciaire.

5.7. Évaluation et audit

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action fait partie intégrante des responsabilités de la GIZ selon ses standards. À cette fin, la GIZ établit un plan opérationnel et un système de suivi correspondant incluant les aspects techniques et financiers. Le reporting dans le cadre du suivi consiste en l'élaboration de rapports semestriels d'avancement et d'un rapport final. Les rapports financiers annuels sont évalués et approuvés par des auditeurs externes.

Des évaluations techniques et financières (à mi-parcours et finale) de l'avenant dans le cadre du PROGEF seront réalisées par des consultants indépendants à travers des missions commandées par la GIZ. Le financement des évaluations est prévu dans le budget déjà alloué à la GIZ (voir contrat T05-EUTF-SAH-BF-03-01 en cours).

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE est une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE et par le ministère allemand des affaires étrangères

Conformément à l'art. 8 des Conditions générales, un plan de communication et de visibilité a été inclus dans l'annexe VI du contrat T05-EUTF-SAH-BF-03-01 Conformément à l'article 3, paragraphe 10, de l'Accord-cadre administratif existant, les activités seront, le cas échéant, harmonisées avec les exigences spécifiques de communication et de visibilité du gouvernement allemand.

La visibilité de l'UE et de l'action elle-même doit être assurée par des mesures de communication et d'information appropriées tout au long de la mise en œuvre de l'action, y compris auprès des médias. Néanmoins, la confidentialité de certaines activités peut conduire à des arrangements spécifiques limitant leur circulation et l'information sur le sujet.

ANNEXE 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	X	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	X
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	X	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2 - MATRICE-CADRE LOGIQUE

En rouge les indicateurs correspondant aux nouvelles activités introduites par le présent avenant.

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence et année	Valeur actuelle (Date de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs spécifiques	OS 1 : Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso pour la gestion efficace de ses frontières en collaboration avec ses pays limitrophes, notamment le Mali et le Niger	Taux de mise en œuvre des recommandations du Conseil des Frontières (CF), d'une session à l'autre, par les acteurs de la GF	0%		50%	Rapports des sessions du CF	
	OS 2 : Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans le contrôle et la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes	Taux de satisfaction de la population (résidents et migrants) par rapport aux services de contrôle et de sécurisation et par rapport à la situation sécuritaire dans les espaces frontaliers sélectionnés	X% (2016, à déterminer après enquête de base)		Au moins 20% de progression dans la satisfaction des populations (résidents et migrants)	3 enquêtes (2018, 2019, 2020)	
	OS 3 : Améliorer la présence de l'Etat dans les espaces frontaliers, à travers la construction et la gestion de l'infrastructure transfrontalière, l'expansion des services sociaux de base des CT et la gestion humanitaire des crises.	Taux d'accès aux services étatiques et socio-économiques (eau, santé, éducation) dans les collectivités territoriales frontalières sélectionnées	X% (2016) par secteur (à déterminer sur la base des annuaires statistiques sectoriels)		Au moins 5% de progression par secteur (eau, santé, éducation) (2020)	Rapports des PAI Rapports SE PAGIF Rapports des ministères sectoriels	
	OS 4 : Améliorer le pilotage, la coordination et le suivi du programme PAGIF en renforçant les capacités des structures de	Taux d'exécution des activités du PAGIF	0% (2016)		Au moins 50% (2020)	Rapports du SP CNF	

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence et année	Valeur actuelle (Date de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	mise en œuvre						

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence et année	Valeur actuelle (Date de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultats	R 1.1 Les acteurs institutionnels concernés aux niveaux national, régional et local sont sensibilisés sur leur rôle dans la mise en œuvre du PAGIF	Nombre de plans d'action conjoints entre acteurs nationaux/locaux pour la mise en œuvre du PAGIF élaborés	0 plan d'action conjoint (2016)		Au moins 1 plan d'action conjoint par an par région	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de sessions de sensibilisations • Rapports SP CNF 	
	R 1.2 Des cadres de concertation régionaux favorisant la gouvernance locale de coopération transfrontalière sont fonctionnels	Taux de mise en œuvre des recommandations des CCRT d'une session à l'autre	0 (2016)		Au moins 50% des recommandations des CCRT ³ avec le Niger et le Mali	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des cadres de concertation • Aides mémoires signés • Communiqués conjoints 	
	R 1.3 Le cadre juridique de gestion des frontières et de coopération transfrontalière est renforcé	Nombre de textes juridiques nationaux et multilatéraux élaborés et / ou adaptés sur la base des conventions continentales et régionales	1 accord cadre bilatéral (BF / ML)	•	<ul style="list-style-type: none"> • 2 accords -cadres bilatéraux (BF/NG, BF/ML) • Au moins 1 texte national d'internalisation⁴ d'une directive régionale/continentale concernant la 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports SP CNF • Rapports DGESS MATDSI • Rapports MAE 	

³ Les questions de coopération et de maillage sécuritaire entre les FSI du BF, du ML et du NG sont discutées et opérationnalisées dans le cadre des CCRT.

⁴ Lois, décrets, règlementations, accords, directives, etc.

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence et année	Valeur actuelle (Date de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					coopération transfrontalière		
	R 2.1 La coopération entre les FSI nationales pour le contrôle et la sécurisation des frontières est renforcée	Nombre de rencontres du cadre de coopération entre FSI (police, douanes, gendarmerie)	0 (2016)		Au moins 1 rencontre par trimestre	Rapports des rencontres	
	R 2.2 Les capacités techniques des FSI pour le contrôle et la sécurisation dans les zones frontalières sont renforcées en respectant les principes des droits de l'homme et du genre	Nombre de FSI intervenant dans les zones frontalières du BF, du ML et du NG formés par le projet	0 (2016)		Au moins 30% formés par thème de formation, dont au moins 10% de femmes (2020)		
	R 2.3 Les infrastructures et équipements civils des forces de contrôle et de sécurité (police, gendarmerie, et douanes) dans les zones frontalières sont renforcés	Nombre de Postes de police/gendarmerie -/ douane frontaliers réhabilités/construits et équipés par le projet. Nombre de postes connectés au système IRAPOL	0 (2016)		Au moins 15 postes	Rapports annuels des FSI Rapport de suivi SP CNF PV de réception	

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence et année	Valeur actuelle (Date de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	R 3.1 La ligne frontière entre le Burkina et ses voisins, notamment le Mali et le Niger, est démarquée, densifiée et cartographiée	Ratio bornes/km à la frontière BF/ML Ratio bornes/km à la frontière BF/NG Carte numérique de la bande frontalière BF-ML et BF-NG au 1/50 000	1071bornes/1303km (2016, BF/ML) 27bornes/593km (2016, BF/NG) 0 (2016)		1321bornes/1303km (2020, BF/ML) 277bornes/593km (2019, BF/NG) Au moins 1 carte numérique (2018)	Cartes de la bande frontière BF/ML et BF/NG Rapports de missions	
	R 3.2 Les bureaux des autorités administratives frontalières (gouverneurs, hauts commissaires, préfets) sont réhabilités/construits	Nombre de bâtiments administratifs construits/réhabilités par le projet	0 (2016)		5 bâtiments construits (2020) 7 bâtiments réhabilités (2020)	Rapports du SP CNF PV de réception	
	R 3.3 Des infrastructures socioéconomiques sont réalisées dans les espaces frontaliers	Nombre d'infrastructures socio-économiques réalisées par le projet	0 (2016)		50 forages (2020) 6 écoles (2020) 6 centres de santé (2020) 120 km de pistes rurales (2020)	Rapports de l'ALG Rapports du SP CNF Annuaire statistiques sectoriels PV de réception	
	R 3.4 Les capacités de prévention et de gestion des crises humanitaires de	Nombre de communes bénéficiant des formations conjointes (BF, ML, NG) du projet sur les	0 (2016)		Au moins 50 communes (2020)	Rapports de formation / sensibilisation Rapports du SP	

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence et année	Valeur actuelle (Date de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	l'administration et des élus locaux dans les espaces frontaliers sont renforcées	questions de prévention et de gestion humanitaire des frontières				CNF	
Résultats	R 4.1 Les capacités du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (SP CNF) pour le pilotage, la planification, la coordination et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAGIF sont renforcées.	Plan d'action annuel du PAGIF disponible Dispositif de suivi évaluation disponible et appliqué	0 plan d'action annuel (2016) 0 dispositif (2016)	(4 plans d'action annuels (2020) Un dispositif avec au moins deux rapports par an	Rapports SP CNF	